

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 20 janvier 2015 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9758-01-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9759-01-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points 7.1 et 7.2 tirés de la correspondance et le retrait des points numéros 12, 23, 34 et 35 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2014
4. Dépôt du procès-verbal constatant l'absence de quorum à la séance du comité administratif prévue le 14 janvier 2015
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis aux mois de décembre 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Pacte fiscal transitoire
- 7.2 Appui aux revendications budgétaires de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – Méthode de répartition des budgets par le Conseil de l'industrie forestière du Québec
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2015

11. Cessation d'un contrat à durée déterminée au service de transport adapté
12. Demande de dérogation - **Retiré**
13. Autorisation de procéder à un appel d'offres public relativement à la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne
14. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels et techniques afin d'assurer le service d'information à la clientèle d'Urbis
15. Résolution adoptant la grille de pondération devant servir dans le cadre des appels d'offres relatifs à la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne et aux services professionnels et techniques afin d'assurer le service d'information à la clientèle d'Urbis
16. Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse Desjardins de Terrebonne – Réduction tarifaire
17. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-39 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 24 et 24 Express, à partir du 15 mars 2015
18. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-40 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins et afin de créer le circuit numéro 24 Taxi-Bus desservi par taxi-bus dans le secteur situé entre Place Longchamps et chemin Gascon à Terrebonne, à partir du 15 mars 2015
19. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-41 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24C pour maintenir un service sur le boulevard des Entreprises entre le chemin Gascon et le Cégep de Terrebonne, à partir du 15 mars 2015
20. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-42 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 4, 14 et 15 et l'horaire des circuits numéros 8 et 48, à partir du 15 mars 2015
21. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 6 et 26 desservis par taxi-bus, à partir du 15 mars 2015
22. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes 403, 411, 417, 418, 427, 140 et 440, à partir du 15 mars 2015
23. Déjeuner-bénéfice 2015 – Transport 2000 lundi le 9 février 2015 - **Retiré**
24. Installation d'une ligne téléphonique directe et sans frais pour les usagers du transport collectif au terminus Terrebonne vers le service de répartition de CO-OP Taxi Terrebonne
25. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de huit (8) boîtes de perception

26. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Facturation additionnelle de l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM) relativement aux contributions supplémentaires pour l'année 2014 dans le cadre du fonds pour vente et perception
27. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Cotisation 2015 à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM)
28. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2015
29. Création d'un poste d'Ingénieur - Gestion des cours d'eau et adoption de la description de fonction
30. Autorisation pour l'affichage d'un poste d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau
31. Formation continue obligatoire du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels accrédités (CPA) du Québec
32. Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)
33. Dépôt du Rapport d'activités 2014 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)
34. Autorisation de paiement à la firme Groupe Qualitas inc. – Suivi du contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents - **Retiré**
35. Autorisation de paiement à l'entreprise Saho Construction Inc. – Travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents (décompte progressif numéro 3) - **Retiré**
36. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-2 intitulé « *Projet de règlement numéro 97-33R-2 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n° 129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente* » et « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-2* »
37. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-3 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale de 2014 des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé* »
38. Adoption et transmission du rapport annuel 2014 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire numéro 129R

39. Examen des règlements de zonage numéros 1001-232 et 1001-241 de la Ville de Terrebonne
40. Autorisation de signature – Avis écrit à l’entreprise Lanau Com inc. afin de mettre fin à l’Entente accessoire relative à la réception d’appels, diffusion d’information et vente de titre
41. Dîner-conférence – Chambre de commerce et d’industrie Les Moulins le 5 février 2015
42. Période de questions
43. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9760-01-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2014

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9760.1-01-15 Dépôt du procès-verbal constatant l’absence de quorum à la séance du comité administratif prévue le 14 janvier 2015

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal constatant l’absence de quorum à la séance du comité administratif prévue le 14 janvier 2015, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9761-01-15 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 801 970,21\$ pour le mois de janvier 2015, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 28 475,62\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9762-01-15 Liste des chèques émis au mois de décembre 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2014, pour un montant de 2 657 175,18\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 121,10\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9763-01-15 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2015* »).

ADOPTÉ

9764-01-15 Appui la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Pacte fiscal transitoire

CONSIDÉRANT le pacte fiscal provisoire imposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coupures de plus de 300 millions de dollars ont des effets directs sur la fiscalité municipale et les coûts des services à offrir à la population;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont dû, pour l'exercice fiscal 2015, procéder à l'intégration des coupures gouvernementales à même leur budget et notamment de retarder certains projets afin d'équilibrer leur budget et de consolider le développement économique;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la commission Robillard prévoyant un transfert massif du déficit gouvernemental vers les municipalités locales à hauteur de 1,3 milliard de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement transfère de plus en plus de responsabilités aux municipalités sans compensations et en coupant les remboursements de TVQ;

CONSIDÉRANT QUE toutes responsabilités transférées du niveau provincial au niveau municipal, sans transfert budgétaire, coûtent beaucoup plus aux citoyens étant donné que les taxes municipales sont payées par les citoyens après impôt;

CONSIDÉRANT l'étude de la Fédération canadienne des municipalités intitulée « *Rétablir l'équilibre fiscal municipal* », les municipalités et les collectivités sont essentielles, non seulement au bien-être de la population, mais constituent les moteurs stimulant la croissance économique du Canada et sont source de prospérité;

CONSIDÉRANT QUE selon la même étude, les municipalités et les collectivités n'ont accès qu'à 8 % de l'assiette fiscale pour offrir de plus nombreux services à la population afin de faire face à des responsabilités croissantes, à la suite du délestage des paliers supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE selon le Conference board du Canada, dans un document intitulé « *How can Canada prosper in tomorrow's world ?* », « Il serait erroné de supposer qu'une ville est en bonne santé financière parce que ses livres sont équilibrés »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches afin que toute coupure affectant les finances municipales ou tout transfert de responsabilité soit précédé d'une refonte en profondeur de la fiscalité municipale telle que demandée dans le *Livre Blanc* de l'Union des municipalités du Québec et le *Livre Bleu* de la Fédération québécoise des municipalités pour s'assurer que l'équilibre budgétaire recherché au niveau provincial ne soit pas aux frais des municipalités, des collectivités régionales et des citoyens par les effets directs des transferts ou par les effets pervers de l'application de l'actuelle *Loi sur la fiscalité municipale*, un système fiscal mal adapté et ne permettant pas aux municipalités et aux collectivités régionales d'offrir les services nécessaires aux citoyens et de poursuivre la création de la richesse et de la vitalité dans toutes les régions du Québec.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au ministre responsable de la région de Lanaudière, monsieur Pierre Arcand, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC de Lanaudière, aux maires des villes de Terrebonne et Mascouche, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay et au député de l'Assomption, monsieur François Legault.

ADOPTÉ

9765-01-15 Appui aux revendications budgétaires de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – Méthode de répartition des budgets par le Conseil de l'industrie forestière du Québec

CONSIDÉRANT QUE tous les partenaires de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (Agence) demandent des changements à la méthode de répartition des budgets entre les régions depuis la création des agences en 1996;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement significatif n'a été apporté, sauf dans la méthode de répartition appliquée au Programme d'investissements sylvicoles (PIS) qui n'a pas été renouvelé par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la disparition du PIS représente une coupure de 33% des budgets dans Lanaudière depuis les deux dernières années, comparativement à une diminution de 18% pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'iniquité historique dans la répartition du budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et du Programme de création d'emplois en forêt n'a pas été considérée par le MFFP lors de l'application de cette coupure;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière ne reçoit que 1,4% des investissements publics alloués aux programmes en forêt privée au Québec en 2014-2015, soit le plus bas niveau depuis la création des agences;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière compte 6,2% des propriétaires forestiers du Québec et dispose du plus bas niveau d'aide financière disponible par propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière compte 3,5% de la superficie forestière productive privée du Québec et dispose du plus bas niveau d'aide financière disponible par hectare;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière détient 4,1% de la possibilité de récolte forestière des forêts privées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont considérables pour la réalisation de travaux sylvicoles et que l'Agence n'arrive pas à répondre à la demande des propriétaires forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le niveau actuel des investissements publics en région ne permet pas de maintenir une main-d'œuvre locale qualifiée et d'augmenter les retombées économiques liées à l'aménagement durable en forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE le déséquilibre du financement au profit de certaines régions brime le droit d'accès aux programmes pour les propriétaires lanaudois, crée un sous-aménagement chronique et une diminution de la capacité de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence pourrait améliorer significativement son efficacité suite à une augmentation de son budget puisque la majeure partie des fonds supplémentaires octroyés servirait à financer des travaux sylvicoles, produire du bois et générer davantage d'impacts économiques;

CONSIDÉRANT QUE les différents programmes d'aide en forêt privée arrivent à échéance en mars 2015 et que la répartition des budgets entre les régions doit faire partie des améliorations à apporter aux programmes;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de répartition des budgets proposée par le Conseil de l'industrie forestière du Québec se base sur des critères qui ont un lien direct avec la répartition historique des budgets en forêt privée et serait défavorable pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE le PAMVFP vise principalement à aménager des superficies forestières et produire du bois;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière dans sa demande au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, de même qu'aux partenaires de la forêt privée, de :

- Réviser la méthode de répartition régionale des budgets en forêt privée dès 2015-2016;
- Ne pas appliquer la méthode de répartition proposée par le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- Donner une importance prépondérante à la superficie forestière productive et à la possibilité de récolte forestière lors de la répartition des budgets entre les régions.

ADOPTÉ

9766-01-15 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 20 janvier 2015 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9767-01-15 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 20 janvier 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9768-01-15 Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) sont de 300,00\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, au montant de 300,00\$, à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$ poste budgétaire 2390-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9769-01-15 Cessation d'un contrat à durée déterminée au service de transport adapté

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de mettre fin au contrat de madame Luce Boisvert, laquelle occupait temporairement un poste de préposée au transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE madame Luce Boisvert a reçu un avis écrit en date du 5 décembre 2014 de la part de la MRC Les Moulins l'informant de la cessation de son contrat à compter du 23 décembre 2014 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins entérine la décision du directeur général et secrétaire-trésorier de mettre fin au contrat de madame Luce Boisvert, en date du 23 décembre 2014, à 16h30.

ADOPTÉ

9770-01-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres public relativement à la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement un mandat relatif à la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement un mandat relatif à la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne.

ADOPTÉ

9771-01-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels et techniques afin d'assurer le service d'information à la clientèle d'Urbis

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement un mandat pour des services professionnels afin d'assurer le service d'information à la clientèle d'Urbis ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement un mandat pour des services professionnels afin d'assurer le service d'information à la clientèle d'Urbis.

ADOPTÉ

9772-01-15 Résolution adoptant la grille de pondération devant servir dans le cadre des appels d'offres relatifs à la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne et aux services professionnels et techniques afin d'assurer le service d'information à la clientèle d'Urbis

CONSIDÉRANT les articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document établissant un système de pondération et d'évaluation intitulé : « Grille d'évaluation des soumissions – Appel d'offres pour la gestion des services à la billetterie du terminus Terrebonne et Appel d'offres pour services professionnels et techniques afin d'assurer le service à la clientèle d'Urbis », lequel respecte les règles exigées par le *Code municipal du Québec*, soit et est adopté.

ADOPTÉ

9773-01-15 Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse Desjardins de Terrebonne – Réduction tarifaire

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse Desjardins de Terrebonne, signé le 14 mars 2007, visant à faire bénéficier les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne d'une réduction tarifaire selon certaines conditions, est expiré;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de l'entente désirent poursuivre le projet de réduction tarifaire pour ses étudiants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d'entente à intervenir entre le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, la Caisse Desjardins de Terrebonne et la MRC Les Moulins pour offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep.

ADOPTÉ

9774-01-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-39 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 24 et 24 Express, à partir du 15 mars 2015

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-39 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 24 et 24 Express, à partir du 15 mars 2015.

9775-01-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-40 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24 Taxi-Bus desservi par taxi-bus dans le secteur situé entre Place Longchamps et chemin Gascon à Terrebonne, à partir du 15 mars 2015

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-40 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24 Taxi-Bus desservi par taxi-bus dans le secteur situé entre Place Longchamps et chemin Gascon à Terrebonne, à partir du 15 mars 2015.

9776-01-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-41 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24C pour maintenir un service sur le boulevard des Entreprises entre le chemin Gascon et le Cégep de Terrebonne, à partir du 15 mars 2015

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-41 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24C pour maintenir un service sur le boulevard des Entreprises entre le chemin Gascon et le Cégep de Terrebonne, à partir du 15 mars 2015.

9777-01-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-42 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 4, 14 et 15 et l'horaire des circuits numéros 8 et 48, à partir du 15 mars 2015

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-42 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 4, 14 et 15 et l'horaire des circuits numéros 8 et 48, à partir du 15 mars 2015.

9778-01-15 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 6 et 26 desservis par taxi-bus, à partir du 15 mars 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 6 et 26 desservis par taxi-bus, soit et est modifié à partir du 15 mars 2015, conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9779-01-15 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes 403, 411, 417, 418, 427, 140 et 440, à partir du 15 mars 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 403, 411, 417, 418, 427, 140 et 440, à partir du 15 mars 2015, soit et est modifié à compter du 15 mars 2015, conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9780-01-15 Installation d'une ligne téléphonique directe et sans frais pour les usagers du transport collectif au terminus Terrebonne vers le service de répartition de CO-OP Taxi Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun l'installation d'une ligne téléphonique directe et sans frais pour les usagers du transport collectif au terminus Terrebonne vers le service de répartition de CO-OP Taxi Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent que soit installée une ligne téléphonique directe et sans frais pour les usagers du transport collectif au terminus Terrebonne vers le service de répartition de CO-OP Taxi Terrebonne.

ADOPTÉ

9781-010-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de huit (8) boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9487-06-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de huit (8) boîtes de perception pour autobus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2793 datée du 31 décembre 2014, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 333 948,45\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de huit (8) boîtes de perception pour autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 333 948,45\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de huit (8) boîtes de perception pour autobus, le tout conformément à la facture numéro 2793, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 333 948,45\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725, « Acquisition d'équipement d'autobus », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9782-01-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Facturation additionnelle de l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM) relativement aux contributions supplémentaires pour l'année 2014 dans le cadre du fonds pour vente et perception

CONSIDÉRANT la facture numéro 2799, datée du 22 décembre 2014, transmise à la MRC les Moulins par le CRT de Lanaudière, au montant de 5 425,68\$, incluant la TVQ, relativement aux contributions supplémentaires pour l'année 2014 pour le fonds vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT de Lanaudière, la somme de 5 425,68\$, incluant la TVQ, relativement aux contributions supplémentaires pour l'année 2014 pour le fonds vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM), le tout conformément à la facture numéro 2799 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 425,68\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9783-01-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Cotisation 2015 à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2803, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 197 280,96\$, incluant la TVQ, relativement à la cotisation annuelle à l'AQTIM, incluant la vente et la perception

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 197 280,96\$ incluant la TVQ, relativement à la cotisation annuelle à l'AQTIM, incluant la vente et la perception, le tout conformément à la facture numéro 2803, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 197 280,96\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2015;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2015 :

MRC Les Moulins
Liste des engagements au 1^{er} janvier 2015

9201-8654 Québec Inc.	154 620\$
Chambre de commerce	10 000\$
Climatisation Profair	1 380\$
Cobamil	15 053\$
COOP Taxi Terrebonne	112 404\$
Cotisation CRT	215 527\$
Crédit Ford	6 989\$
CRT Lanaudière - entretien 91 boîtes	185 238\$
CRT Lanaudière - téléphonie 91 boîtes	42 042\$
Cybergeneration	1 380\$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Ass.	15 500\$
Entente CLDEM	1 028 664\$
Entente CIT Laurentides	225 741\$
Entente CRT Lanaudière	183 597\$
Entente Viagym	162 816\$
Entretien ménager Techno pro	55 272\$
Expo-Terrebonne	50 000\$
Fiducie SCPG	419\$
Fondation du Cégep	30 000\$
Hexagone	3 000\$
Lanau Bus S.E.C	20 245 103\$
Lanau Com S.E.C.	334 882\$
Les prévoyants	1 380\$
Logiciel GMM	550\$
Pitney Bowes	870\$
Raymond Chabot Grant Thornton	16 500\$
Salaires et charges sociales	2 030 263\$
SODAM	30 000\$
Tapis Commercial	1 114\$
Tourisme des Moulins	172 000\$
Vélo Santé	1 500\$
	25 333 804\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 25 333 804,00\$, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9785-01-15 Création d'un poste d'Ingénieur - Gestion des cours d'eau et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste d'Ingénieur - Gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonction relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste d'Ingénieur - Gestion des cours d'eau dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 11.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste d'Ingénieur - Gestion des cours d'eau laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9786-01-15 Autorisation pour l'affichage d'un poste d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste d'Ingénieur - Gestion des cours d'eau dans le journal La Revue, pour un montant ne dépassant pas 535,00\$, excluant les taxes, dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant ne dépassant pas 434,00\$, excluant les taxes et sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 969,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9787-01-15 Formation continue obligatoire du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels accrédités (CPA) du Québec

CONSIDÉRANT les exigences du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels accrédités (CPA) du Québec relativement à la formation continue de leurs membres;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Charles Dubuc, avocat, madame Martine Baribeau, avocate et madame Marie-Claude Corbeil, CPA, soient et sont autorisés à suivre les heures de formation exigées, le tout dans le cadre des exigences du Barreau du Québec et de l'Ordre des CPA du Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-9 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-10 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9788-01-15 Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), la cotisation annuelle de madame Chantal Laliberté, au montant de 405,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-11 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 405,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9789-01-15 Dépôt du Rapport d'activités 2014 des Marchés publics Desjardins moulois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9319-02-14, adoptée le 11 février 2014, par laquelle le conseil de la MRC les Moulins a accepté de contribuer pour une somme de 40 000,00\$ pour l'année 2014 pour la tenue des marchés moulois 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu'une somme représentant 25% de l'aide soit accordée conditionnellement au dépôt du rapport d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2014 a été remis ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'activités 2014 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à versé à la SODAM, la somme de 25% de l'aide financière accordée pour l'année 2014, soit 10 000,00\$.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 « SODAM », le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-31 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9790-01-15 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-2 intitulé « *Projet de règlement numéro 97-33R-2 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n° 129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente* »

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tiene une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-2 intitulé « *Projet de règlement numéro 97-33R-2 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de finaliser la concordance au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'intégrer les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI n° 129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI n°115) en zone agricole permanente* », mardi le 10 mars 2015 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2^e étage, Terrebonne.

ADOPTÉ

9791-01-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-3 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale de 2014 des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé* »

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-3 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale de 2014 des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif qui y est associé* ».

9792-01-15 Adoption et transmission du rapport annuel 2014 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire numéro 129R

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés au plus tard le 31 janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'aménagement du territoire des municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2014 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉ

9793-01-15 Examen des règlements de zonage numéros 1001-232 et 1001-241 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-232 et 1001-241;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1001-232 et 1001-241 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre les certificats de conformité.

ADOPTÉ

9794-01-15 Autorisation de signature – Avis écrit à l'entreprise Lanau Com inc. afin de mettre fin à l'Entente accessoire relative à la réception d'appels, diffusion d'information et vente de titre

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de mettre fin à l'entente accessoire entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Lanau COM Inc. relativement à la réception d'appels, diffusion d'information et vente de titre ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil autorisent la cessation de l'entente accessoire entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Lanau COM Inc. relativement à la réception d'appels, diffusion d'information et vente de titre.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un avis écrit destiné à l'entreprise Lanau COM Inc. afin de mettre fin à ladite entente accessoire.

ADOPTÉ

9795-01-15 Dîner-conférence – Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins le 5 février 2015

CONSIDÉRANT la tenue du dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins qui se tiendra à l'Hôtel Impéria à Terrebonne, le jeudi 5 février 2015 dès 11h30 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet, Guillaume Tremblay, préfet suppléant, Me François Duval, président du conseil d'administration du CLDEM, Claude Robichaud, directeur général du CLDEM, Sylvain Chevrier, directeur général par intérim de la Ville de Mascouche, Daniel Sauriol, directeur général adjoint de la Ville de Terrebonne, Réal Leclerc, conseiller et madame Claire Messier, conseillère, soient et sont autorisés à assister au dîner-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins le jeudi 5 février 2015, à l'Hôtel Impéria à Terrebonne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-12 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 260,94\$, poste budgétaire 2370-312 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Aucune question.

9796-01-15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier